

la Couronne.—Art. 2.—Obligation dont la propriété minérale est grevée envers le particulier.—A.—Indemnité pour l'occupation passagère.—B.—Indemnité pour l'occupation permanente.—C.—Indemnité pour dommages et dégâts causés accidentellement à la surface par les travaux intérieurs des mines..... 105

CHAPITRE III

DES LOIS DE POLICE

Objet de ces lois de police.—Leur raison d'être.—De leur exécution.

Art. 1.—De l'inspecteur des mines.—Divisions minières.—Ses pouvoirs et ses attributions.—En quoi consiste sa qualification.

Art. 2.—Principales des règles de police.

Art. 3.—Pénalités..... 129

APPENDICE..... 133